

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 4 février 2016

- - -

Ont assisté à la séance : M. Jean-Jacques GAULTIER, Maire, Président, M. Franck PERRY, Mme Claudie PRUVOST, M. Patrick FLOQUET, Mme Anne-Marie MESSERLIN, M. Antoine BOROWSKI, Mme Nicole CHARRON, M. Daniel GORNET, Mme Sylvie VINCENT, adjoints, Mme Isabelle BOISSEL, Mme Anne GRANDHAYE, M. Christian GREGOIRE, Mme Nadine BAILLY, M. Valentin VASSALLO, Mme Véronique PIEDBOEUF, M. Francis MARQUIS, Mme Denise MAIRE, M. Jacky CANEPA, Mme Ghislaine COSSIN, M. Daniel GENRAULT, MM. Guillaume GODEY, Daniel BAZELAIRE, Denis KARM, Bernard NOVIANT, Mme Marie-Laurence ZEIL, M. Alexandre CHOPINEZ

Absente à partir du point n° 3 : Mme Sonia BLANCHOT

Excusés ayant donné procuration : M. Lionel GOBEROT (procuration à M. Daniel GORNET), M. Fabien CAMUS (procuration à Mme Nicole CHARRON)

Secrétaire : M. Daniel GORNET

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2015

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2015.

2. FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2016 :

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, prévoit, pour les communes de 3500 habitants et plus, qu'un débat ait lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat ne donne pas lieu à décision, l'exécutif restant entièrement libre des suites à réserver au déroulement de la préparation du budget. Ce débat constitue toutefois un moment essentiel de la vie de la commune car il permet de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière : il constitue la première étape du cycle budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de permettre au conseil :

- d'être informé sur la situation financière de la collectivité ;
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront ensuite affichées dans le budget primitif ;
- de donner aux conseillers la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Afin d'introduire et de nourrir ce débat, le document présentant le contexte, la situation de la commune et les orientations budgétaires pour 2016 a été examiné en commission des finances du 27 janvier dernier. Le conseil municipal a ensuite débattu des orientations budgétaires pour l'année 2016.

Monsieur le Maire commente le document d'orientations budgétaires intitulé « choisir pour l'avenir de Vittel », le deuxième depuis l'élection de l'actuelle municipalité. En première partie, il retrace la situation économique internationale, dans la zone euro et sur le territoire national ; en seconde partie, la situation financière de la ville. Il attire l'attention sur le faible taux du PIB de la France en 2015 s'établissant à 1,10 %, chiffre nettement inférieur à celui de ses partenaires et concurrents européens. L'évolution de l'inflation est aussi relativement faible. En 2015, le chiffre du chômage a fortement augmenté. La dette de l'Etat continue son ascension et impacte fortement les collectivités locales, conduisant à une baisse de leurs dotations. Le concours financier de l'Etat a été revu à la baisse pour 2016 par rapport à 2015. Pour Vittel, en 2015, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 444 000 € conjuguée à la progression du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) de 280 000 € représente une perte de recettes de 724 000 €. Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement s'est effondré passant de 2 316 567 €, en 2014, à 1 944 657 €, en 2015, soit une perte de recettes pour la ville de 16 %. Malgré cette baisse de recettes, l'Etat impose des contraintes supplémentaires et des normes à respecter. À titre d'exemple, Monsieur le Maire cite les travaux d'accessibilité à réaliser, dans le cadre de l'ADAP. 46 bâtiments communaux sont concernés et

représentent une somme de 3 M €, soit une dépense supplémentaire obligatoire de 400 000 € par an sur une période de neuf ans. Par ailleurs, malgré la somme de 50 € par enfant attribuée par l'Etat dans le cadre du dispositif des Temps d'Activité Périscolaire (TAP), les 2/3 des charges sont supportées par la ville, soit environ 150 000 €.

Les postes majeurs des dépenses de fonctionnement de la ville sont les charges à caractère général (37 %) et de personnels (44 %). Sur les charges à caractère général, la somme de 370 000 € a été supportée par la ville dans le cadre de la gestion du palais des congrès entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2015. Sur les charges de personnel, on constate une baisse de 1,7 %, alors que la GVT habituellement constaté est de plus de 2 %. La politique d'économies engagée depuis deux ans a donc permis de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Le produit des impôts et taxes est relativement stable. La surtaxe des eaux minérales a permis en 2015 d'enregistrer des recettes exceptionnelles. Les taux d'imposition à Vittel sont nettement inférieurs par rapport aux communes voisines et aux valeurs départementales et nationales.

La ville poursuit ses efforts de désendettement. Ainsi, à l'arrivée de la nouvelle municipalité, en 2014, le montant de la dette s'élevait à plus de 11 M €, alors qu'en 2015, il est de 9 M €. L'encours de la dette est de 1 799 € par habitant, montant supérieur à la moyenne par habitant. Toutefois, la ville est surclassée dans la strate de population de 10 000 à 20 000 habitants et dispose ainsi de ressources supplémentaires.

Arrivée de Monsieur Francis MARQUIS à 18 h 35.

Monsieur le Maire précise que le montant des subventions accordées par la ville aux associations sera attribué de manière identique, compte tenu de l'effort de 10 % consenti l'année dernière.

Quatre projets majeurs sont envisagés pour Vittel en 2016.

Pour réaliser des économies, la mutualisation sera accentuée avec l'intercommunalité. Au niveau de la jeunesse, la municipalité a souhaité sanctuariser et reconduire les crédits (soutien financier à l'association Frimousse, à l'association familiale pour la rénovation du centre aéré Maximois). Au niveau de la culture, la ville continuera d'apporter son aide à l'association des bons vivants. En ce qui concerne le sport, les associations sportives bénéficieront du même degré de subvention attribuée selon les critères déterminés dans la charte des sports. En 2016, la ville participera activement à l'organisation de différentes manifestations sportives telles que le championnat d'Europe de tir à l'arc et à l'éventualité du passage du tour de France à Vittel, en 2017. Le CCAS poursuivra ses actions sociales habituelles. Lors des travaux de voirie, des fourreaux destinés à accueillir la fibre optique seront installés. La réalisation du Plan Local d'Urbanisme sera poursuivie. En matière de tourisme, outre la rénovation de la galerie thermale et du réseau d'eau de l'établissement thermal, la réalisation d'une politique de communication avec la ville de Contrexéville et les offices de tourisme des deux stations, d'une aire d'accueil des camping-cars sur l'îlot Foch sont envisagés.

Monsieur le Maire rappelle que l'effort réalisé sur les coûts de fonctionnement (- 6 % à périmètre constant) permet de contenir la pression fiscale. Pour 2016, le montant de l'emprunt d'équilibre sera limité et devrait être inférieur à 2015. Comme en 2014, les investissements 2015 ont pu être réalisés sans recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire félicite Monsieur Franck PERRY, Adjoint au Maire, en charge des finances et de l'économie et les services municipaux, sur la qualité de ce travail important d'orientations budgétaires et de prospective financière. Il lui cède la parole.

Monsieur Franck PERRY remercie Madame Sabine DENIS-SEGAULT, directrice générale des services et Madame Marie-Line GERARD pour le travail réalisé sur la préparation budgétaire, depuis deux mois et demi, en collaboration avec les agents territoriaux. A l'aide d'un diaporama, Monsieur PERRY apporte des précisions tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme, ce document présenté dans des villes comme Strasbourg ou Nancy, est de très bonne qualité. Sur le fond, les informations générales correspondent à l'actualité. Intégrée dans la nouvelle région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Vittel entre dans une période charnière et doit trouver sa place dans les meilleures conditions, pour le bien-être des vittellois et de la collectivité. Il rappelle qu'après l'élection du Maire et des Adjointes, le 4 avril 2014, le Premier Ministre a décidé, le 22 avril, la baisse de la DGF de 11 milliards d'euros sur trois ans. Pour Vittel, en cumul, cela représente une perte de dotation de 330 000 € pour 2015, de 660 000 € pour 2016 et de plus d'un million d'euros, pour 2017. Depuis 2008, la ville a donc perdu plus d'1,5 M € auquel il convient d'ajouter le FPIC. Monsieur PERRY explique la difficulté de construction d'un budget dans ces conditions, tout en conservant les deux axes d'actions de la municipalité : offrir des services de qualité à la population et investir pour l'avenir. Les dépenses de fonctionnement restent stables, voire en diminution, à l'exception des fluides, des contrats d'entretien et de maintenance obligatoires. La faible progression des frais de personnel résulte de l'augmentation naturelle due à l'évolution de carrière des agents. Pour permettre à Vittel de rester attractive, l'action municipale sur l'investissement public de 6 M € est

prioritaire pour attirer les investisseurs privés (par exemple, la maison seniors). La baisse des dotations de l'Etat rend encore plus nécessaire la recherche d'économies avec un cadre méthodologique très poussé, avec une préparation budgétaire très rigoureuse, en demandant à tous les gestionnaires de crédits de réaliser des efforts, à paramètres constants. Ainsi tous les secteurs de dépenses ont été analysés pour identifier les sources d'économies potentielles.

Monsieur Franck PERRY cède la parole à Madame Claudie PRUVOST, adjointe au maire en charge des travaux, de l'urbanisme et du personnel municipal.

Madame Claudie PRUVOST énonce les quatre projets structurants pour la ville en 2016, représentant un investissement de 6 M € : la rénovation du centre de préparation omnisports, partie piscine, l'étanchéité des vestiaires du stade, la poursuite de la rénovation de la galerie thermale, les travaux des établissements recevant du public. La 2^{ème} tranche des travaux du CPO débutera en avril. La 2^{ème} tranche des travaux de la galerie thermale s'achèvera avant l'ouverture de la saison thermale. Elle rappelle que le dossier des fuites sur les canalisations de l'établissement thermal date de 2011 et qu'il revient à l'actuelle municipalité de gérer la réfection de 2,5 kms de canalisations. Au titre de l'ADAP des établissements recevant du public, l'hôtel de ville sera le bâtiment prioritaire à aménager en intérieur et extérieur. Des travaux de voirie, avec un programme d'embellissement de l'îlot Foch, et de nombreux travaux dans les écoles sont prévus.

Monsieur Guillaume GODEY intervient et remercie les services municipaux du travail accompli pour cette prestation. Toutefois, ce document d'orientations budgétaires, contenant 22 pages, dont 10 sur le contexte national, est démesuré au vu de la situation vittelloise. Compte tenu de la santé financière de la ville, on peut imaginer que les taux d'imposition vont augmenter. Il se dit surpris de constater que les grands projets de la ville, les orientations budgétaires, tels que le CPO, la galerie thermale, soient des projets de l'ancienne municipalité. Monsieur GODEY se dit amer et déçu car ce document d'orientations budgétaires ne fait pas preuve d'originalité, n'a pas de vision futuriste ni d'idées novatrices de l'action municipale. Il propose la mise en place d'une véritable politique économique autour des entreprises et du tourisme essentiellement. Au vu des éléments budgétaires avancés, il convient d'augmenter les recettes issues de l'activité du territoire, sans augmentation des impôts. Il propose la mise en place d'une direction commune entre l'établissement thermal, le palais des congrès et l'office du tourisme. Monsieur GODEY rappelle que la minorité a souhaité bénéficier d'un local. Toutefois, le local proposé n'est pas adapté à ses besoins, mais serait plutôt profitable à des jeunes entreprises, créatrices d'emplois et susceptibles de se développer. Il est urgent de rassembler les élus, les chefs d'entreprises du territoire, les différents partenaires autour d'une conférence pour discuter des perspectives d'avenir, tout en y associant la ville de Contrexéville. Dans le document d'orientations budgétaires, aucun projet sur le palais des congrès n'a été évoqué. Monsieur GODEY souhaiterait que le budget primitif prévoie des actions d'innovation, de créativité et d'espoir pour Vittel. Le choix fait par la minorité pour Vittel permettrait de contribuer à leur réalisation.

En réponse, Monsieur le Maire fait remarquer que Monsieur GODEY était en poste avant 2014 et demande la raison pour laquelle ces projets n'ont pas été mis en œuvre par l'ancienne municipalité. Il rappelle que le document d'orientations budgétaires, réalisé par les services et construit dans un cadre réglementaire, contient une mine d'informations, comparé aux anciennes présentations. Monsieur le Maire rappelle à Monsieur GODEY son discours de campagne électorale, et cite son opposition à la poursuite de la rénovation de la galerie thermale. Il lui précise que les travaux de la 1^{ère} et 2^{ème} tranche au centre de préparation omnisports, ont été réalisés par l'actuelle équipe municipale. Monsieur GODEY se dit opposé à l'augmentation de la fiscalité, mais comment finance-t-il ces dépenses nouvelles ? Monsieur le Maire indique qu'il travaille activement à la venue d'investisseurs. Conjugués à 6 M € d'investissements privés, Vittel réalisera un investissement de 6 M €, le plus important de l'ouest vosgien. La création d'un club d'entreprises est une excellente idée mais existe déjà à travers l'association « Terre Eau » qui travaille en partenariat avec la communauté de communes de Vittel-Contrexéville. La minorité est considérée de façon plus démocratique qu'auparavant. Aujourd'hui, la mise à disposition d'un local a été réalisée dans le respect de la réglementation, alors que l'ancienne minorité ne bénéficiait pas d'un local idoine. De plus, Monsieur le Maire indique que la minorité n'est jamais venue chercher les clés de ce local.

Pour revenir au débat d'orientations budgétaires, Monsieur Daniel BAZELAIRE indique que ce document manque d'orientations, d'idées novatrices. Il reconnaît que la ville est bien gérée par des chefs de services compétents, avec de bons chiffres, une implication journalière des adjoints et des conseillers municipaux dans l'action municipale. Toutefois, les vittellois sont inquiets pour l'avenir. Monsieur le Maire bénéficie d'un

environnement politique exceptionnel : une conseillère départementale dans son équipe, Madame Nathalie BABOUHOT, conseillère départementale et Monsieur Luc GERECHE, vice-président du conseil départemental et maire de Contrexéville, Monsieur Yves SEJOURNÉ, conseiller régional. Les bonnes relations entretenues par Monsieur le Maire avec Monsieur François VANNON, président du conseil départemental et Monsieur Philippe RICHERT, président du conseil régional Alsace-Champagne-Ardennes-Lorraine, permettent d'œuvrer dans de nombreux domaines. Parmi les quatre projets cités par Madame Claudie PRUVOST, les travaux de rénovation du réseau de l'établissement thermal ne font pas partie d'un projet structurant.

Madame Claudie PRUVOST demande s'il faut fermer les thermes.

Monsieur Daniel BAZELAIRE poursuit. Dans le cadre du développement d'une politique touristique commune, le regroupement des partenaires, tels que les thermes, le palais des congrès, le centre équestre, du CPO, est annoncé depuis deux ans.

Madame Nicole CHARRON, adjointe au maire en charge du tourisme et du thermalisme, confirme ce travail de partenariat, en lien avec Contrexéville.

Monsieur Daniel BAZELAIRE indique que, dans le cadre de la loi NOTRÉ, la communauté de communes de Vittel-Contrexéville sera dotée de la compétence tourisme, et travaillera en partenariat avec l'association « Terre-Eau ». Cependant, le bénévolat a ses limites, bien que l'association « Terre-Eau » ait obtenu une subvention de 30 000 € pour son action en matière économique. Monsieur BAZELAIRE regrette que la galerie thermale soit privilégiée au détriment de l'économie vittelloise et de l'avenir de nos enfants. Il interroge sur le devenir de la gare de Vittel susceptible de fermer. Il est impératif pour Vittel d'améliorer cette ligne SNCF. Les relations politiques de Monsieur le Maire avec le Conseil Régional peuvent aider Vittel dans ce sens. Quant au Club Med, quelles sont les perspectives d'avenir en 2021 ? Toutes ces interrogations sont fondamentales pour les vittellois.

Monsieur le Maire confirme que tous les membres du conseil municipal partagent cette stratégie d'avenir à long terme. L'urgence est de conforter tous les pans de l'économie vittelloise, que ce soit l'économie sportive, avec l'organisation de compétitions (4000 nuitées à l'occasion des championnats de tir à l'arc, le tour de France...), l'économie thermale avec plus de 4 M € de chiffre d'affaires, 400 meublés touristiques sur la ville, l'économie d'affaires avec le palais des congrès, et bien sûr le Club Med avec l'enjeu, à court et moyen terme, de finaliser et sécuriser l'échéance de 2021, en partenariat avec le groupe Rolaco. S'agissant de la desserte ferroviaire, Nancy-Vittel-Merrey, les élus défendront ce dossier. Lors de l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue à Vittel, Monsieur le Maire a plaidé son inscription dans le contrat de plan Etat-Région. Toutefois, il s'agit d'une compétence régionale et non municipale. L'Etat, la SNCF et la Région devront contribuer davantage au financement de cette ligne, afin d'en assurer la pérennité. Monsieur le Maire indique que le conseil municipal sera peut-être amené à se prononcer à voter une motion contre la suppression de cette ligne. Alors parlementaire, il rappelle que son action s'est concrétisée par l'arrêt de deux TGV à Neufchâteau, et espère que cette desserte se pérennisera.

Madame Marie-Laurence ZEIL pensait que le document d'orientations budgétaires évoquerait le projet de développement de la fibre optique. Les projets d'investissement cités concernent des projets d'entretien, de gestion courante de la ville et ne correspondent pas à des projets attractifs. Elle suggère une vision différente des projets d'investissement.

En réponse, Monsieur le Maire lui indique que des projets nécessitent le vote de lignes budgétaires. On ne peut pas dépenser de l'argent qu'on ne possède pas ! Il rappelle que 3 M € de projets sont inscrits dans le budget. S'agissant de l'attractivité de la ville, il rappelle que 6 M € d'investissements privés sur 2016 contribueront à augmenter l'économie locale.

Monsieur Bernard NOVIANT regrette l'absence de réels projets de perspectives économiques. Il demande quels sont les projets pour Vittel, dans 5 ou 10 ans ? Il est donc nécessaire de fixer dès maintenant un cap pour les prochaines années.

Monsieur Denis KARM intervient sur le désendettement de la ville, héritage de l'ancienne municipalité qui a œuvré dans ce sens. Aujourd'hui, il faut oser, innover, entreprendre, avoir du courage. Quels sont les projets d'investissement économiques ? Que fait-on pour retenir les jeunes, pour permettre la construction à Vittel ?

Monsieur le Maire rappelle que l'actuelle municipalité a pris en charge l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui sera opérationnel dès 2017, lequel définira des zones constructibles et un règlement. Il fallait oser cette démarche qui n'a pas été mise en place par l'ancienne municipalité. S'agissant de l'établissement thermal, Monsieur le Maire ne reproche pas sa reprise mais il ne fallait pas pour autant le racheter deux fois le prix estimé par le service des domaines ! Dans le cadre du projet de Vittel Numérique, la fibre optique a été prévue lors des travaux de réfection de l'avenue Bouloumié ; ce qui n'était pas le cas auparavant. Dorénavant, des fourreaux permettant le passage de la fibre seront installés lors de travaux de voirie. Monsieur le Maire précise que le conseil municipal délibérera ce soir sur le projet d'un groupement de commandes de téléphonie fixe et d'interconnexion de sites desservant les structures municipales.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la dette s'élevait en 2006 à 6 M €, à 12 M € en 2014 et à 9,8 M € en 2016.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrick FLOQUET, adjoint au maire en charge de l'éducation, des affaires scolaires et périscolaires.

Monsieur FLOQUET reprend une citation « tout ce qui est excessif, est dérisoire ». L'action municipale œuvre pour l'attractivité et l'avenir de Vittel, notamment à travers l'accueil des enfants en périscolaire et dans les établissements scolaires. Toutes les conditions d'installation sont réunies pour l'accueil de nouvelles familles. A titre d'exemple, la ville consacre 1,5 M € de son budget pour les établissements scolaires. Dès cette année, en concertation avec l'Education Nationale, un plan sera mis en place sur quatre ans, pour équiper les écoles élémentaires de matériels numériques. De plus, la ville entreprend la rénovation des établissements scolaires : travaux d'électricité à l'école du centre, dans le sous-sol de l'école Lyautey. Des travaux de réhabilitation du centre aéré Maximois, à hauteur de 115 000 € seront réalisés, alors qu'aucune rénovation n'a été opérée depuis 40 ans. Monsieur FLOQUET rappelle qu'aucune participation financière n'est demandée aux parents pour les Temps d'Activités Périscolaires, financés par la ville à hauteur de 481 € par enfant, alors que la participation moyenne des communes est estimée à 236 €, selon une étude de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Madame Marie-Laurence ZEIL s'inquiète de la fermeture de classes. Est-ce par manque d'enfants et d'activités ? Elle pense que certaines familles préfèrent s'installer dans d'autres communes que Vittel car le prix du m² de terrain à Vittel est trop élevé.

En réponse, Monsieur le Maire indique que la loi ALUR impose la réduction de zones constructibles, et par conséquent la réduction de zones habitables. À titre d'exemple, alors que la ville de Vittel disposait de 20 hectares de réserves foncières constructibles, 13 devront être supprimées. S'agissant du coût du m², le prix de vente de parcelles sur le site de la ZAC des collines a été décidé depuis de nombreuses années. Il serait difficile de vendre des parcelles de terrain sans tenir compte du prix de revient, notamment au regard du coût de la viabilisation. L'offre privée pourrait être beaucoup plus élevée, si les particuliers mettaient en vente, alors que la ville utilise ses réserves foncières pour assurer une certaine maîtrise du prix du m².

Monsieur Alexandre CHOPINEZ regrette que l'Etat ait autorisé la construction d'une école à Haréville alors que la baisse des effectifs scolaires était annoncée.

Madame Marie-Laurence ZEIL suggère qu'il convient d'agir pour l'avenir plutôt que de subir.

Monsieur le Maire lui répond que des règles s'imposent !

Monsieur Alexandre CHOPINEZ rejoint la minorité dans ses réflexions sur une vision futuriste de développement de la ville. En revanche, il souligne que l'entretien du patrimoine est nécessaire avant d'envisager d'autres perspectives qui se réaliseront ultérieurement.

Madame Marie-Laurence ZEIL s'étonne de l'attitude passéiste de Monsieur CHOPINEZ. Il convient d'agir pour l'avenir !

Monsieur Francis MARQUIS convient que d'avoir des projets est une bonne chose, mais comment les finance-t-on ?

Monsieur Bernard NOVIANT précise qu'il s'agit de prospective d'avenir.

Monsieur le Maire lui répond que tous les éléments de prospective sont inscrits dans le document d'orientations budgétaires.

Monsieur Denis KARM intervient sur le projet « Vittel énergie propre » qui mérite d'être étudié, avec un estimatif financier.

Monsieur le Maire clôt le débat et donne rendez-vous à l'ensemble des conseillers municipaux pour le vote du budget primitif 2016, le 3 mars 2016.

3. FINANCES – TOURISME - REMBOURSEMENT DE FRAIS À VITTEL CONGRÈS TOURISME :

Madame Sonia BLANCHOT quitte la salle à 20 h 05.

La ville a délégué l'exploitation de son palais des congrès à l'association Vittel Congrès et Tourisme par convention d'affermage du 30 mars 2005 expirant, après renouvellement pour motifs d'intérêt général, le 31 décembre 2014.

La procédure de délégation ayant été déclarée infructueuse, un Marché A Procédure Adaptée de prestations de services a confié la gestion du palais des congrès à Vittel Congrès et Tourisme pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015 et pour un montant de 190 000 € HT.

Dans le cadre de ce marché, l'association Vittel Congrès Tourisme a payé directement des dépenses qui doivent normalement incomber à la ville. Aussi, il convient de rembourser à l'association Vittel Congrès Tourisme la somme de 80 933,10 € H.T. correspondant aux factures de chauffage, eau, assurance...

D'autre part, l'association a perçu des sommes qui doivent revenir à la ville de Vittel pour un montant de 40 079,04 € H.T.

Monsieur Daniel BAZELAIRE, trésorier de l'association Vittel Congrès Tourisme, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après avis favorable de la commission des finances du 27 janvier 2016, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de rembourser la somme de 80 933,10 € H.T. à l'association Vittel Congrès Tourisme, au titre des dépenses payées directement par Vittel Congrès Tourisme, du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015,
- demande le reversement de la somme de 40 079,04 € H.T., par Vittel Congrès Tourisme, au titre des sommes qui doivent revenir à la ville de Vittel.

4. PATRIMOINE - SOUSCRIPTION POPULAIRE – CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE :

Monsieur Daniel BAZELAIRE revient dans la salle.

Les travaux de rénovation de la galerie thermale se poursuivent par la réalisation de la tranche conditionnelle n°1 relative aux travées 6 à 12.

Compte tenu des dépenses engagées pour ces travaux de réhabilitation estimées à 837 370,86 € HT, il est proposé de lancer, en lien avec la Fondation du Patrimoine, une nouvelle souscription populaire auprès des particuliers et des entreprises ayant une politique de mécénat. La souscription relative à la tranche ferme des travaux a permis de récolter 38 212,85 €.

Cette opération serait formalisée par une convention de souscription entre la ville de Vittel et la Fondation du Patrimoine, institution reconnue d'utilité publique visant à promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine en appuyant les initiatives locales, la Fondation du Patrimoine.

Le montant souscrit donne droit dans chaque cas à des déductions d'impôts conformément au code général des impôts et notamment son article 200.

Réglementairement, la Fondation du Patrimoine sera destinataire des dons et émettra un reçu fiscal par don. À l'issue des travaux de la tranche conditionnelle 1, la fondation remettra à la ville, sur présentation des factures acquittées, le montant total de la souscription dont seront déduits 3 % pour frais de gestion.

L'ensemble des droits et obligations de la ville de Vittel et de la Fondation du Patrimoine, partenaires, figurent dans la convention type.

Un plan de communication sera mis en œuvre de manière à donner à ce projet toute l'ampleur qu'il mérite : impression de dépliants comprenant un bon de souscription, exposition sous la galerie thermale et signature officielle de la convention.

Monsieur le Maire indique que la municipalité lancera officiellement la souscription populaire, en lien avec la Fondation du Patrimoine, le 26 février prochain et remercie d'ores et déjà, les donateurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer une souscription auprès du public en vue de la réalisation de la deuxième tranche de travaux de rénovation de la galerie thermale avec l'aide de la Fondation du Patrimoine.
- approuve les termes de la convention à passer à cet effet avec la Fondation du Patrimoine,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

5. COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE REMPLACEMENT ET LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE TÉLÉPHONIE FIXE ET D'INTERCONNEXION DE SITES :

Afin de faciliter la gestion du marché de prestation de téléphonie fixe, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation, d'exécution et de suivi des marchés, la ville de Vittel, la Communauté de Communes de Vittel-Contrexéville, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Vittel et la Régie Vittel Sports ont décidé de se regrouper et de constituer un groupement de commandes pour le remplacement, la modernisation des infrastructures de téléphonie fixe et d'interconnexion de sites, en application de l'article 8 du code des marchés publics.

La convention constitutive du groupement a pour objectifs de préciser les modalités de fonctionnement du groupement jusqu'au terme du marché.

La ville de Vittel serait le coordonnateur du groupement jusqu'à la signature des marchés. Les frais de fonctionnement du groupement sont avancés par le coordonnateur et répartis entre les organismes concernés au prorata du montant de leurs marchés respectifs. Chaque membre assurera ensuite l'exécution de son marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention portant constitution d'un groupement de commandes entre les instances précitées,
- désigne la Ville de Vittel comme mandataire du groupement,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter le marché.

6. COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS :

La Communauté de Communes Terre d'Eau propose à ses communes membres de constituer avec elle un groupement de commandes pour l'entretien des espaces publics de l'intercommunalité et des communes.

En pratique, il est proposé de mutualiser par ce biais les prestations suivantes : taille, tonte, désherbage, élagage, débroussaillage, fauchage, entretien de fossé, balayage, curage des avaloirs voire nettoyage vapeur.

Pour l'entretien des espaces verts (ou plus largement publics) concernés, le groupement de commande passerait un marché à bons de commande.

La ville de Vittel serait le coordonnateur du groupement jusqu'à la signature des marchés. Les frais de fonctionnement du groupement seraient intégralement pris en charge par la communauté de communes. Chaque membre assurerait ensuite l'exécution de son marché, ce qui signifie en particulier que le prestataire retenu facturerait ses prestations aux communes bénéficiaires, chaque commune acquittant donc la facture correspondant aux prestations qu'elle aura commandées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention portant constitution d'un groupement de commandes composé de la Communauté de Communes Terre d'Eau et de ses 11 communes membres,
- désigne la ville de Vittel comme mandataire du groupement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter le marché à intervenir.

7. PATRIMOINE – CESSIION DU BÂTIMENT HYDROFRANCE :

La Ville de Vittel est propriétaire de l'immeuble situé rue Division Leclerc, cadastré section AZ n° 158, 551, 480, 462 et 482 lieudit "Les Curtilles", représentant une surface totale de 7 979 m², communément appelé "Bâtiment Hydrofrance". Cet immeuble, situé en entrée de ville, se dégrade.

La SCI DEVIN souhaite en faire l'acquisition au prix de 185 000 €, conforme à l'estimation des Domaines référencée 2015-516V591, afin d'y déplacer une enseigne commerciale déjà présente sur Vittel.

Monsieur le Maire rappelle que la ville est propriétaire de ce bâtiment depuis 2006. Il s'est fortement dégradé. La SCI DEVIN souhaite en faire l'acquisition au prix de 185 000 €, conformément à l'estimation des Domaines.

Monsieur Daniel BAZELAIRE intervient sur la polémique parue dans la presse locale, concernant la délocalisation du supermarché Aldi sur le site du bâtiment Hydrofrance. À la lecture de cet article, la société locale ALDI ne serait pas informée. Compte tenu de la forte dégradation de ce bâtiment, il convient d'être particulièrement vigilant eu égard au respect des règles du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire ne souhaite pas revenir sur cet article de presse et s'en tient aux faits. Un permis de construire a été déposé en mairie de Vittel. Son instruction est en cours par les services de la communauté de communes Terre d'Eau, avec un avis favorable des services de l'Etat. S'agissant de l'exploitation par la société ALDI, la communication appartient à ce groupe international qui souhaite agrandir son magasin. Le Maire ne peut donc être garant de la communication entre le niveau local et national. La construction de cet ensemble permettra de valoriser l'entrée de la ville et représentera un investissement d'environ 1,3 M €. De plus, quelques emplois pourraient être créés.

Monsieur Denis KARM se dit satisfait du résultat de cette affaire, puisqu'un acheteur s'est positionné sur ce bâtiment fortement délabré. En revanche, il regrette l'absence d'informations qui permettraient d'éclairer les conseillers municipaux sur ce dossier. Compte tenu de l'éloignement de ce supermarché, il s'interroge sur les modalités de déplacement des personnes âgées pour s'y rendre. Pour permettre d'accéder à ce site, il suggère de solliciter des subventions auprès du groupe ALDI pour envisager, par exemple, la création d'une piste cyclable.

Madame Claudie PRUVOST précise qu'il s'agit d'une route départementale.

Madame Sylvie VINCENT, adjointe au maire en charge des affaires sociales, informe que cette problématique de déplacement des personnes âgées sur ce site, est inscrite dans le projet global de navette intramuros et vers Contrexéville, ouverte à tous publics.

Monsieur Franck PERRY informe que l'implantation de cet investissement permettra d'encaisser des recettes supplémentaires, issues de la taxe foncière (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée(CVAE), dont le montant peut être évalué à 50 000 €.

Monsieur Guillaume GODEY s'abstiendra sur ce point, ne possédant pas suffisamment d'informations pour se prononcer. Il se dit satisfait de la vente du bâtiment Hydrofrance mais souhaiterait connaître l'avenir de l'actuel bâtiment rue Saint-Eloi et du projet de marché couvert.

En réponse, Monsieur le Maire indique que le bâtiment Saint-Eloi appartient à un privé. Par conséquent, il n'appartient pas au conseil municipal de se prononcer sur ce point. Le projet de marché couvert, initié en 2014, par un investisseur privé, est indépendant. Sur ce point, la question pourrait être posée au propriétaire de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers.

Madame Marie-Laurence ZEIL trouve dommageable l'installation d'une telle enseigne à l'entrée de la ville alors qu'on souhaite donner l'image de Vittel d'une cité bourgeoise.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet économique porté par un investisseur privé, à hauteur de 1,3 M €.

Monsieur Francis MARQUIS fait remarquer que tous les vittellois ne sont pas des bourgeois et que cette enseigne propose des produits qui répondent à une réelle demande de la population.

Monsieur Denis KARM souhaiterait avoir le même niveau d'informations que sur le projet de maison seniors, quartier Poincaré.

A l'aide d'un diaporama, Monsieur Franck PERRY dévoile le projet de construction de l'enseigne ALDI sur le site Hydrofrance. La société DEVIN envisage de démolir les deux bâtiments existants pour ensuite reconstruire une nouvelle enseigne d'une superficie de vente d'environ 1000 m², avec 80 places de parking.

Monsieur Daniel GORNET confirme que la commission d'accessibilité a émis un avis très favorable sur ce projet.

Monsieur le Maire précise que la construction de ce supermarché donnera une nouvelle image de cet endroit.

Madame Nadine BAILLY confirme l'existence d'un trottoir permettant un accès aisé et en toute sécurité.

Monsieur Daniel BAZELAIRE demande pour quelles raisons ce dossier n'a pas été présenté en commission urbanisme.

Monsieur Franck PERRY précise que ce dossier a été présenté en commission finances.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la cession du bâtiment Hydrofrance dans les conditions ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte dont la rédaction serait confiée à l'étude LOCQUENEUX-EULRY, notaires à Vittel.

Deux abstentions : Mme Marie-Laurence ZEIL, M. Guillaume GODEY

8. JEUNESSE – FINANCES – PROJET ENVIRONNEMENTAL « JE PARRAINE MA RIVIERE » DU CENTRE DE LOISIRS - DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Dans le cadre de la plateforme départementale d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), le centre de loisirs municipal participe à l'opération « Je Parraine Ma Rivière dans les Vosges (JPMR) coordonnée par l'association ETC...terra.

Le projet global se tourne vers la sensibilisation des enfants à l'importance de l'eau au quotidien et se décline autour des thèmes suivants :

- l'eau à bon escient : économiser l'eau et limiter la pollution
- l'eau à la maison : apprendre le cycle de l'eau et sa provenance
- la faune, la flore et l'écosystème : découvrir les zones humides et leurs occupants - la biodiversité au service de l'homme.

Des sorties nature, des ateliers d'expérimentations, des visites de station d'épuration, des animations éducatives permettront aux enfants de prendre conscience de la valeur de l'eau et des bons gestes à acquérir.

Une fête de l'eau avec les différents acteurs du territoire clôturera ce projet commun avec la présentation d'un kamishibaï, l'exposition d'une maquette ainsi qu'une exposition photos du voyage extraordinaire de la mascotte « Poisselix ».

Les dépenses afférentes à ce projet s'élèvent à 8 700,00 €.

Afin de le mettre en œuvre, la ville de Vittel sollicite des financements auprès du conseil départemental des Vosges et de l'agence de l'eau Rhin Meuse pour un montant de 2 000,00 € chacun. La part des usagers s'élèverait à 2 960,00 € et l'autofinancement serait de 1 740,00 €.

Monsieur le Maire précise que cette action « je parraine ma rivière » existe depuis une dizaine d'années et se déroule chaque année, dans une commune différente, traversée par un cours d'eau.

Après avis favorable de la commission éducation, jeunesse du 28 janvier 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet environnemental « Je parraine ma rivière » du Centre de loisirs ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental et de l'agence de l'eau Rhin Meuse ;
- décide de prendre en charge l'autofinancement imposé par les co-financeurs ;
- s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les co-financeurs ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au bon déroulement de ce projet.

9. SPORTS – CHAMPIONNAT D'EUROPE DE TIR À L'ARC EN 2017 – CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC ET L'ASSOCIATION VITTEL CONGRÈS TOURISME :

Depuis 2002, la Fédération Française de Tir à l'arc organise régulièrement des stages pour ses différentes sélections nationales et pôles. Forts des succès rencontrés lors du championnat d'Europe 2008 et des quatre championnats nationaux organisés à Vittel depuis 2012, le Président de la FFTA a proposé à la Ville de Vittel de présenter sa candidature auprès de la World Harchery Europe pour accueillir le Championnat d'Europe en salle 2017. Une telle proposition confortant la ville de VITTEL dans sa volonté de développer une politique de promotion et d'animation du territoire, la ville souhaite répondre favorablement à cette suggestion.

Ce championnat continental, qui se déroulera du 7 au 11 mars 2017, dans la halle des sports du Centre de Préparation Omnisports, permettra d'accueillir quelques 40 nations soit environ 600 personnes dont 300 archers. Un championnat de France sera également organisé en amont de cette épreuve européenne, du 3 au 5 mars, pour optimiser l'installation des cibles. De ce fait, ce ne sont pas 6 mais bien 8 journées continues de compétitions qui se traduiront par quelques 4000 nuitées et bien d'autres retombées sur le commerce local.

Retenu le 21 novembre 2015 par les instances européennes, le dossier présenté par la FFTA et la ville doit à présent être formalisé par convention entre les deux partenaires. En raison de la nécessité de s'associer les services de personnes dotées de capacités d'organisation concernant les questions d'hébergement, de restauration et de transports, la Ville de VITTEL et la Fédération Française de Tir à l'Arc ont décidé de recourir aux compétences de l'association "Vittel Congrès Tourisme".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention à intervenir entre la ville, la FFTA et VCT;
- autorise Monsieur le Maire à la signer;
- approuve le versement d'une subvention de 30 000 € à la FFTA pour l'organisation du championnat, au titre du budget 2017;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au versement de cette subvention au budget 2017.

10. DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE – GRDF – AGRIVAIR POUR LA RÉALISATION D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis de nombreuses années, la Ville de Vittel a engagé un partenariat avec Gaz de France et la société AGRIVAIR, filiale de NESTLE WATERS SUPPLY Est, en vue de la réalisation d'actions en faveur de la protection de l'environnement, en particulier la suppression des citernes de fioul lors de la conversion de chaudières au gaz naturel dans le cadre d'une convention.

Ainsi, les soixante premières installations de chauffage de particuliers bénéficient d'une prime de la part de la Ville de Vittel, de la prise en charge du dégazage et de la neutralisation des cuves à fioul par AGRIVAIR, d'une tarification préférentielle à l'accès au réseau gaz et d'une prime jointe de la part de GrDF aux conditions jointes en annexe.

Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2015 et compte tenu de l'intérêt du dispositif pour la protection du gîte hydrominéral, il semble opportun de la renouveler.

Monsieur le Maire précise que 150 particuliers ont bénéficié de ce dispositif existant depuis 23 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

11. SÉCURITE - POLICE - CRÉATION D'UNE POLICE INTERCOMMUNALE :

Lors de sa séance du 7 décembre 2015, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Vittel-Contrexéville a approuvé le principe de mutualisation des polices municipales de Contrexéville et de Vittel en une police intercommunale qui pourrait être mise à disposition de toutes les communes du territoire.

Cette possibilité est offerte par l'article L512-2 du code de la sécurité intérieure (CSI). La création de la police intercommunale est acquise dès lors que deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci (ou inversement) se prononcent en faveur du projet.

En pratique, les agents de police intercommunale exercent, sur le territoire de chaque commune où ils sont affectés, les compétences mentionnées à l'article L. 511-1 du CSI, sans préjudice des compétences de police judiciaire qui leur sont dévolues par le code de procédure pénale et par les lois pénales spéciales. Pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ils sont placés sous l'autorité du maire de cette commune.

La mise à disposition des agents de police serait refacturée aux communes qui utiliseront le service intercommunal moyennant le règlement, par la commune bénéficiaire, des frais correspondants au coût du service, sur la base d'un coût horaire par agent de 30 € environ, étant précisé qu'un travail en binôme d'agents est préconisé. Ainsi, si aucune commune rurale ne demande l'intervention de la police intercommunale, les villes de Vittel et Contrexéville assumeront seules les frais afférents au fonctionnement du service de police intercommunale.

Par ailleurs, une convention de coordination sera établie avec les forces de police de l'État en vue de coordonner, sur le territoire intercommunal, les actions de la police intercommunale d'une part et celles de la gendarmerie d'autre part.

En réponse à Monsieur Daniel BAZELAIRE, Monsieur le Maire confirme que le poste de police municipale restera dans chaque station.

Monsieur Denis KARM est favorable à la création d'une police intercommunale mais regrette que ce projet n'ait pas été soumis pour avis, au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Il demande si le besoin des petites communes a été estimé.

Monsieur le Maire indique que les agents concernés des communes de Vittel et de Contrexéville sont favorables, et même demandeurs, de la création d'une police intercommunale. Monsieur le Maire ne voit que des avantages à cette mutualisation permettant de renforcer l'équipe des agents de police municipale lors de manifestations sur le territoire intercommunal. A titre d'exemple, il cite l'inauguration du centre équestre, à Norroy-sur-Vair, nécessitant une sécurisation. La création d'une police intercommunale permettra aussi une gestion plus aisée et facilitera le travail en binôme.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que la réunion d'installation du CHSCT a eu lieu le 15 janvier dernier. La première séance de travail aura lieu le 25 février prochain. En son temps, il indique que le comité technique s'est prononcé favorablement sur cette question. A l'avenir, le CHSCT pourra examiner ce genre de sujet.

Monsieur Denis KARM demande le nombre d'agents concernés par la création d'une police intercommunale.

En réponse, Monsieur le Maire précise que la ville de Vittel compte 4 agents, la ville de Contrexéville, 2 agents auquel s'ajoute un agent susceptible d'être lauréat du concours.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce en faveur de la création d'une police intercommunale issue de la mutualisation des polices municipales de Contrexéville et de Vittel, conformément à la possibilité offerte par l'article L512-2 du code de la sécurité intérieure (CSI);
- autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer avec l'intercommunalité une convention de mise à disposition de la police au bénéfice de la commune;

- prend acte du fait que la mise à disposition sera consentie moyennant le remboursement à la Communauté de Communes de Vittel-Contrexéville des frais correspondants, sur la base d'un coût horaire par agent;
- prend note du fait que les maires des communes membres de la Communauté de Communes de Vittel Contrexéville, seront tous invités à signer la demande conjointe d'armement des policiers intercommunaux qui sera soumise au représentant de l'Etat dans le département

12. DÉNOMINATION D'UNE VOIRIE :

Madame Suzanne BOUCHER épouse CHARDIN, née 17 février 1891 à Jussey (70), fut vittelloise d'adoption et s'est installée avec son époux, dans une maison acquise au 312, rue des Azeliers. Elle a vécu à cette adresse pratiquement jusqu'à la fin de sa vie et est décédée en 1987.

Madame Suzanne CHARDIN s'illustra pour deux faits lors de la guerre 1939-1945 :

Le premier, en juin 1940, alors que les alentours de Vittel sont bombardés, elle a permis l'identification des corps trouvés dans les caves de l'hôtel des sources, occupé par des militaires allemands qui avaient quitté précipitamment ce lieu transformé en hôpital. Elle a également organisé l'inhumation de ces corps.

Le second, à la suite des combats acharnés de la libération de Vittel, le 12 septembre 1944, la municipalité de Vittel fait à nouveau appel au dévouement de Madame Suzanne CHARDIN pour l'identification des français ou allemands morts au combat.

Suite à la demande de dénomination de la rue souhaitée par la Gendarmerie et le Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie logés sur place, il est proposé de dénommer cette rue Suzanne CHARDIN, en reconnaissance des faits accomplis.

Sur proposition du conseil des sages et son président, M. Richard BEAU, Monsieur le Maire propose de valoriser Madame Suzanne CHARDIN qui s'est particulièrement distinguée durant cette période difficile. La famille de Madame CHARDIN a été consultée et est très heureuse de cette initiative.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer la rue de l'ancienne gendarmerie, rue Suzanne CHARDIN.

13. SOCIAL - ADHÉSION À L'ASSOCIATION CHANTIERS SERVICES :

Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, et ayant son siège social à Neufchâteau, l'association Chantiers Services a été créée le 25 avril 1997. Chantiers-Services a pour objet de venir en aide aux demandeurs d'emploi, particulièrement par la création et l'animation de chantiers d'insertion ou toute autre forme de formation socio-professionnelle, grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la vie économique. Elle permet aux personnes en difficulté d'acquérir et de développer des compétences, de les accompagner dans leurs projets de retour à l'emploi, de leur redonner une identité professionnelle et sociale et de les replacer sur le marché du travail.

Compte tenu des missions de cette association qui intervient pour la ville de Vittel, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer, au titre de l'année 2016, à l'association Chantiers Services. La cotisation annuelle pour une personne morale s'élève à 15,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion, au titre de l'année 2016, à l'association «Chantiers-Services,
- décide de verser la cotisation annuelle d'un montant de 15,00 €.

14. DEMANDES D'ADHÉSION DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE :

Par délibérations, les communes ci-après, ont demandé leur adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges :

- Greux
- Le Valtin

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces demandes d'adhésions.

15. COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE CONFORMÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU 24 AVRIL 2014 PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉLÉGUÉ CERTAINS DE SES POUVOIRS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

➤ **Déclarations d'intention d'aliéner et cessions de fonds de commerces, fonds artisanaux et baux commerciaux**

DATE	SECTION	N°	ADRESSE	LIEUDIT
24-nov-15	AY	363	255 rue Saint Eloi	Champs Millot
27-nov-15	BE	342	346 chemin des Gélines	Mirabelliers
03-déc-15	AK	157	38 rue Pierre Ferry(PERILLIAT Nicole)	Les Facelles
04-déc-15	AS	47	594 rue Winston Churchill	Gros Buisson
10-déc-15	AB	896-897-898	Rue du Haut du Four	Haut du Four
26-nov-15	AT	184	126 avenue Maurice BARRES	Derrière chez Jean Cottant
16-déc-15	AL	200-204	avenue Géré moy	Géré moy
18-déc-15	AW	123	206 rue de la voirre	Parc d'activité la Croisette
18-déc-15	AS	125	352 rue Winston Churchill	Gros Buisson
04-janv-16	AK	86	195-197 rue de Verdun	Moulin du bas
04-janv-16	AT	344 et 362	41 allée Saint Privat	Champs Millot
04-janv-16	AB	16	114 rue de Salomon	Les dames
04-janv-16	AM	10-119-128-129	81 rue du point de vue	Châtillon
COMMERCES				
DATE	DENOMINATION	ADRESSE	ACTIVITE	
22-déc-15	GROCOLAS AUTOMOBILE	616 avenue Georges Clémenceau	GARAGE	

➤ **Autres décisions**

N°	Date	Objet
120/2015	01/12/2015	Attribution et signature d'un marché passé en procédure adaptée – achat au titre des années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, de fournitures, produits et matériels d'entretien – entreprise « Groupe Pierre Le Goff » sise zone Actisud – Jouy aux Arches – 57133 ARS SUR MOSELLE : Lot n° 1 : produits et matériels d'entretiens courants : 13 000 € H.T. Lot n° 2 : produits hygiéniques : 15 000 € H.T. Lot n° 3 : produits d'hygiène en restauration : 3 000 € H.T. Lot n° 5 : sacs aspirateurs Heinkel et sacs aspirateurs Ecolab : 500 € H.T. Lot n° 6 : fournitures de réception : 1 500 € H.T. Lot n°8 : sacs poubelle : 4 000 € H.T.
121/2015	01/12/2015	Attribution et signature d'un marché passé en procédure adaptée – Achat au titre des années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, de fournitures, produits et matériels d'entretien à l'entreprise « ADELIA ALSAPRO HYGIENE » - 1, rue Lavoisier – 57720 HOERDT : lot n°4 sacs aspirateurs Karcher : 500 € H.T.
122/2015	01/12/2015	Attribution et signature d'un marché passé en procédure adaptée – Achat, au titre des années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, de fournitures, produits et matériels d'entretien à l'entreprise « SARL HAUTE

		PERFORMANCE CHIMIE » sise ZA les Epalits – 42610 ROMAIN LE PUY : lot n°7 produits spécifiques : 3 000 € H.T.
123/2015	03/12/2015	Nouvelle tarification au cinéma Alhambra à compter du 6 janvier 2016 – Tarifs plein : 6,50 € - majoration 3D : 2,00 € - tarif réduit : 5,50 € - tarif spécial : 4 € (+ 50 billets)
124/2015	03/12/2015	Avenant n° 7 au marché d'exploitation des installations thermiques, de traitement d'air et de traitement d'eau à l'entreprise COFELY, à l'effet de prendre en charge trois nouveaux sites (Villa Angelot, ex-garderie Frimousse, immeuble au 370, rue Saint-Eloi) d'un montant de 11 803,20 € H.T. pour les deux années restantes du marché portant le montant total de 3 301 756,87 € H.T. à 3 313 560,07 € H.T.
125/2015	17/12/2015	Avenant n° 1 au marché de location de matériels et de solutions de reprographie et d'impression à l'entreprise CANON France sise 12, rue du Mouzon – 54520 LAXOU – Acquisition d'un photocopieur. Prolongation du marché de 4 trimestres – Le montant total des loyers trimestriels pour les 26 équipements est de 7 290,00 € - Le montant total du marché (loyers, services et impressions) pour l'ensemble du parc est porté de 162 013,00 € H.T. à 202 074,36 € H.T.
01/2016	04/01/2016	Attribution et signature d'un marché passé en procédure adaptée – Marché de rénovation des réseaux d'eau des thermes – Mission CSPS à l'entreprise Qualiconsult Sécurité – 4, allée de Vincennes – 54500 VANDOEUVRE LES NANCY : 627,00 € H.T.
02/2016	04/01/2016	Attribution et signature d'un marché passé en procédure adaptée – Marché de rénovation des réseaux d'eau aux thermes – Mission de contrôle technique à l'entreprise SOCOTEC – 84, quai Le Lorrain – 54014 NANCY Cedex : 900,00 € H.T.
03/2016	04/01/2016	Attribution et signature d'un marché passé en procédure adaptée – Marché de rénovation des sanitaires aux thermes – Mission CSPS à l'entreprise ACEBTP – ZI rue Lavoisier – 52800 NOGENT : 525,75 € H.T.
04/2016	04/01/2016	Attribution et signature d'un marché passé en procédure adaptée – Marché de rénovation des sanitaires aux thermes – Mission de contrôle technique à l'entreprise SOCOTEC – 84, quai Le Lorrain – 54014 NANCY Cedex : 1 050,00 € H.T.
05/2016	04/01/2016	Attribution et signature d'un marché passé en procédure adaptée – Marché de rénovation des réseaux d'eau des thermes – Travaux de rénovation des réseaux d'eau des thermes à l'entreprise GNT – ZI de la Samaritaine – 88800 VITTEL : 608 730,00 € H.T.
06/2016	04/01/2016	Attribution et signature d'un marché passé en procédure adaptée – Marché de travaux de rénovation des sanitaires aux thermes à l'entreprise Marcel LECLERC – ZA la grande bataille – 88170 HOUDECOURT : 51 000 € H.T.
07/2016	04/01/2016	Attribution et signature d'un marché passé en procédure adaptée – Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du centre aéré Maximois à M. Stéphane DELOY – 107, rue Charles Garnier – 88800 VITTEL : 9 200,00 € H.T.
08/2016	04/01/2016	Signature d'avenants au marché de groupement d'assurances à la société SMACL – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT : Lot n° 1 « assurance multirisque – dommage aux biens » : . ville de Vittel : avenants n° 1, 2 et 3 : 163,24 € T.T.C. portant ainsi son montant de 60 770,63 € T.T.C. à 60 933,87 € T.T.C. . communauté de communes : avenant n° 1 – plus-value de 93,80 € T.T.C. portant le montant du marché de 180,78 € T.T.C. à 274,58 € T.T.C. Le montant total du marché du lot n° 1 est porté de 63 896,71 € à 64 153,75 € T.T.C. Lot n° 3 « assurance des véhicules » : . ville de Vittel : avenants 1 et 2 : 1 114,51 € T.T.C. portant le montant du marché de 16 162,60 € T.T.C. à 17 277,11 € T.T.C.

		. communauté de communes : avenant n° 1 – moins-value de 339,31 € T.T.C. portant le montant du marché de 18 429,91 € T.T.C. à 19 205,11 € T.T.C. Le montant total du marché du lot n° 3 est porté de 18 429,91 € à 19 205,11 € T.T.C.
09/2016	14/01/2016	Location, à titre précaire et révocable, d'une parcelle au lieu-dit « sur la petite partie », d'une contenance de 1520 m ² , pour une durée d'un an, à compter du 1 ^{er} janvier 2016, à M. Pascal BRENEL : 17,48 € par an (115 € l'hectare)
10/2016	14/01/2016	Location à titre précaire et révocable, du garage n° 1, ruelle du moulin du bas, pour une durée d'un an, à compter du 12 janvier 2016, à Mme Sonia BLANCHOT : 45 € par mois
11/2016	15/01/2016	Location à titre précaire et révocable, d'un bureau et d'un local de rangement à l'hôtel de ville de Vittel, pour une durée de trois ans, à compter du 15 janvier 2016, au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Ouest Vosgien, représenté par M. Jean-Luc COUSOT, président : 300 € par mois
12/2016	20/01/2016	Transfert du marché de désherbage thermique à la société TARVEL, sise 4, rue Calouche à Vittel (88), succédant à la société DAVILLER-TARVEL SAS

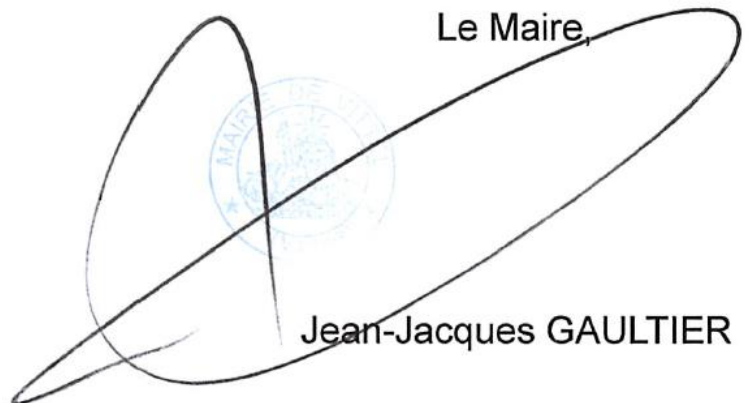
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Le secrétaire de séance,



Daniel GORNET

Le Maire,



Jean-Jacques GAULTIER